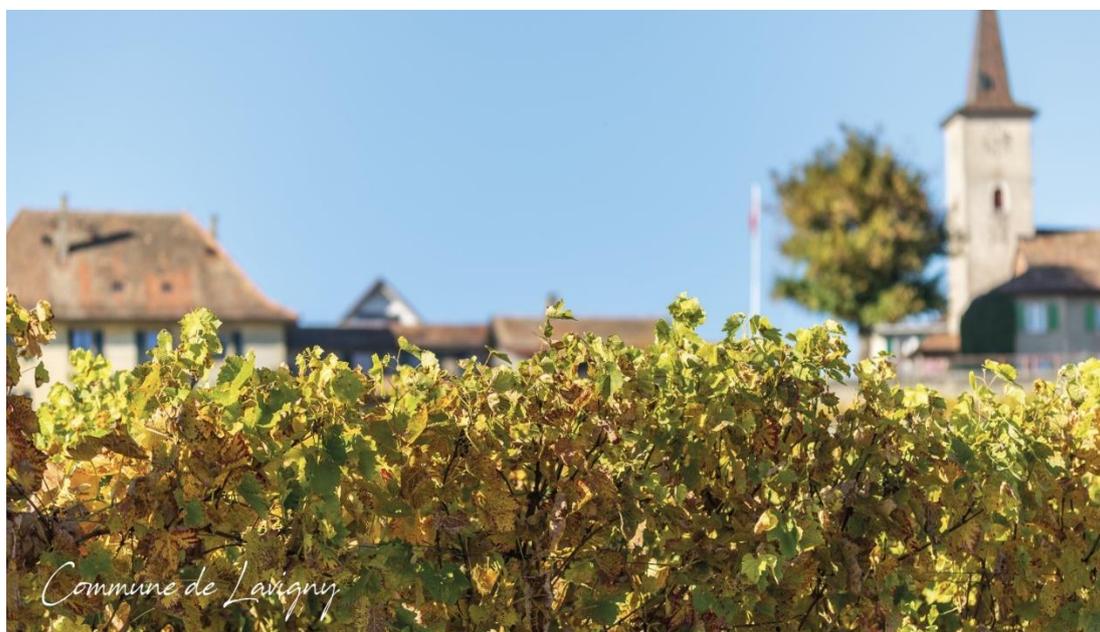




Municipalité de  
Lavigny

# RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2022



Version 1.4  
08.05.2023



## TABLE DES MATIERES

10	<b>AUTORITES</b> .....	7
101	<b>CONSEIL COMMUNAL</b> .....	7
102.	<b>MUNICIPALITE</b> .....	9
15	<b>AFFAIRES CULTURELLES ET AGENDA 21</b> .....	14
32	<b>FORÊTS</b> .....	17
35	<b>BÂTIMENTS</b> .....	17
4	<b>TRAVAUX</b> .....	21
42	<b>SERVICE DE L'URBANISME</b> .....	21
43	<b>ROUTES – CHEMINS COMMUNAUX</b> .....	27
44	<b>PARCS ET CIMETIERE</b> .....	28
45	<b>ORDURES MENAGERES – DECHETERIE</b> .....	28
46	<b>RESEAUX D'EGOUTS - EPURATION</b> .....	29
47	<b>COURS D'EAU</b> .....	29
5	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b> .....	30
50	<b>ADMINISTRATION DES ECOLES</b> .....	30
6	<b>POLICE</b> .....	31
61	<b>CORPS DE POLICE</b> .....	31
64	<b>DEFENSE INCENDIE – SDIS ETRAZ REGION</b> .....	33
65	<b>PROTECTION CIVILE</b> .....	34
66	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT</b> .....	35
7	<b>AFFAIRES SOCIALES</b> .....	36
8	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b> .....	36
81	<b>SERVICE DES EAUX</b> .....	36
83	<b>SERVICE DU GAZ</b> .....	37
	<b>NOTES</b> .....	44
	<b>NOTES</b> .....	45
	<b>NOTES</b> .....	46



## **RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2022**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions des articles 4 et 93c de la Loi du 28 février 1956 relative aux Communes (LC), la Municipalité a le plaisir de présenter ci-dessous son rapport de gestion pour l'année 2022.

Les conclusions en vue de l'approbation formelle de la gestion 2022 sont présentées à la fin du Préavis relatif aux comptes communaux.

L'année 2022 marque la première année complète de la nouvelle législature. Au cours de cette année, les membres de la Municipalité se sont consacrés avec détermination à l'exécution des tâches qui leur ont été assignées, dans un esprit de coopération, de confiance réciproque et de collégialité. La Municipalité s'est réunie avec enthousiasme tout au long des séances de l'année pour accomplir les missions qui lui sont confiées.

Les membres de l'assemblée délibérante et de la Municipalité se sont investis pleinement dans leur travail. Les autorités ont poursuivi leurs activités dans des conditions favorables. Les résultats financiers de l'exercice 2022 sont d'ailleurs supérieurs à ceux prévus par le budget et permettent d'aborder sereinement le financement des projets futurs.

L'année 2022 a également été marquée par le lancement des travaux de construction du projet du centre du village, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la Fondation Equitim.

Examinons désormais, à travers les différents groupes de comptes, les principaux éléments qui ont caractérisé l'exercice 2022



Le Conseil communal fut convoqué à cinq reprises pour traiter des différents objets qui lui ont été soumis.

Le Conseil communal est membre de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCV).

⇒ **Législature 2021-2026**

**1er janvier au 30 juin 2022**

<b>Président</b>	Hans-Jörg Frischholz
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	Georgeta Rossier
<b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	Marco Marsella
<b>Secrétaire</b>	Loredana Simone
<b>Scrutateurs</b>	Anja Nusslé Vincent Porchet
<b>Suppléants</b>	Bultez Guillaume Lambelet Mélanie

#### COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL

<b>Commission des finances</b>	Hervé Moine Jean-Marc Paul Anne-Laure Gugger Philippe Estiévenart Roman Tarnovsky
--------------------------------	---

#### Commission de gestion

Ingrid Ciampi  
Michèle Salanon  
Marie-Noëlle Bourgeois  
Pierre-Yves Rochat  
Christian Jan

<b>Suppléants</b>	Sont nommés pour 5 ans, donc pas de suppléants. En cas de démission, le Conseil procède à une élection d'un nouveau membre.
-------------------	---

## **Commission communale de recours en matière d'imposition et Commission communale sur la protection des données**

---

Ingrid Ciampi  
Pierre-Yves Rochat  
Jean-Frédéric Favre  
Christian Jan  
Anne-Laure Gugger

### ***Délégué au conseil intercommunal à l'association scolaire Aubonne, Gimel, Etoy (ASSAGIE)***

---

**Délégué** Jean-Frédéric Favre  
**Suppléante** Virginie Ganz

⇒ **Législature 2021-2026 – Changement au 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**1er juillet au 31 décembre 2022**

---

<b>Présidente</b>	Georgeta Rossier
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	Guillaume Bultez
<b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	Marco Marsella
<b>Secrétaire</b>	Loredana Simone
<b>Scrutateurs</b>	Mélanie Lambelet Virginie Ganz
<b>Suppléants</b>	Agron Berisha Jean-Frédéric Favre

Quant aux commissions permanentes, aucun changement n'est à enregistrer.

### ***Préavis déposés en 2022***

N° 1/2022	Comptes de l'exercice 2021 et rapport de gestion
N° 2/2022	Arrêté d'imposition 2023
N° 3/2022	Demande de crédit pour l'étude et la réalisation de l'aménagement de l'épicerie villageoise
N° 4/2021	Budget 2023

Ces préavis ont été acceptés par le Conseil.

## MUNICIPALITE

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à quarante-et-une reprises. Elle a pu, après deux années difficiles liées à la COVID, reprendre un fonctionnement normal.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séance de Municipalité ou en dehors du lundi soir, jour usuel de la séance de Municipalité.

En dehors des séances de Municipalité, ses membres ont pris part à de nombreuses rencontres en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions spécifiques, tant à Lavigny qu'à l'extérieur.

La Municipalité s'est déplacée à l'extérieur, lorsque le traitement de dossiers l'exigeait.

De plus, la Municipalité est bien représentée dans les associations intercommunales :

### ➔ **Pour la législature 2021-2026**

- Claude Philipona président du CODIR de l'ASSAGIE
- Willy Favre, membre du législatif du Réseau Santé La Côte
- Rémy Wulliens, président du COPIL de CJL

## Répartition des dicastères et représentations législature 2021-2026

	<i>Dicastères</i>	<i>Représentations</i>
<p>PHILIPONA Claude Syndic  <i>Remplaçant Rémy Wulliens</i></p>	<p>Administration générale Aménagement du territoire Personnel communal Informatique administrative Finances</p>	<p>ARCAM Conseil administration VALGAZ Assemblée des Syndics du District Fondation Ledig-Rowohlt Présidence CODIR ASSAGIE</p>
<p>WULLIENS Rémy Vice-Syndic jusqu'au 30 juin 2022 Municipal  <i>Remplaçante Teodora Laurent</i></p>	<p>Routes Services industriels (eau, gaz) Assainissement, STEP Cadastre SIT Voirie</p>	<p>STEP ERM Délégué VALGAZ CARRE SEFA Romande Energie Carto-Jura-Léman (CJL)</p>
<p>FAVRE WILLY Vice-Syndic dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023 Municipal  <i>Remplaçante Cathy Zanola Rossier</i></p>	<p>Communication (site internet, newsletter, publication, tout ménage, Paroisse) Sécurité (Police, Défense incendie SDIS, PCi) Affaires sociales (ARASMAC) Ecoles (Patrouilleurs, délégué ASSAGIE) Petite enfance (Pomme Cannelle)</p>	<p>ARASMAC AJEMA CSR Entrée de Secours PROFA Espace Prévention Association du Relais Pro Senectute OMSV EHC Couvaloup 12 Pomme-Cannelle Délégué ASSAGIE SDIS PCi</p>
<p>LAURENT Teodora Municipale  <i>Remplaçant Claude Philipona</i></p>	<p>Police des constructions Bâtiments communaux</p>	
<p>ZANOLA ROSSIER CATHY Municipale  <i>Remplaçant Willy Favre</i></p>	<p>Développement durable Activités culturelles et sportives Sociétés locales Transports, Mobilité Gestion des déchets Domaines, places de jeux</p>	<p>ADIREM, tourisme Agenda 21 VALORSA CRIDEC APFTB</p>

***Personnel communal***

Le personnel communal se compose de deux personnes. Nous tenons à remercier très chaleureusement ces personnes compétentes pour le travail effectué et leur engagement sans faille au service de notre communauté.

**Greffe municipal : Mme Annette Magnolay**

Pour rappel, les principales tâches dévolues au Greffe municipal, qui dépend de l'Administration générale, placée sous la direction du Syndic, sont les suivantes :

- Secrétariat de la Municipalité
- Politique d'information et de communication
- Information et coordination des services communaux
- Actes émanant de la Municipalité
- Naturalisation suisse, facilitée ou ordinaire et octroi de la bourgeoisie
- Relations intercommunales (conférences intermunicipales)
- Relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district
- Suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal
- Publications communales et rapport de gestion
- Réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité
- Archives communales et archives historiques
- Réservation des salles communales
- Coordination des activités culturelles et associatives
- Tombolas, lotos, permis temporaires

L'administration communale est membre de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM).

**Bourse et Contrôle des habitants : M. Pierre-Olivier Rossier**

Les tâches principales de la bourse sont les suivantes :

- Comptabilité générale, la caisse
- Comptabilité des débiteurs et créanciers

- Facturation (taxes, vin, impôt foncier, évacuation des eaux, déchets, etc.)
- Gestion des salaires
- Gestion du portefeuille des assurances
- Contentieux

Les tâches principales du contrôle des habitants sont les suivantes :

- Tenue du registre des habitants
- Procédures liées aux titres de séjour et d'établissement pour les étrangers
- Etablissement d'attestations diverses
- Etablissement des cartes d'identité
- Tenue du registre des chiens
- Rôle des électeurs, élections et votations, vote par correspondance,
- Validation des signatures lors d'initiatives et de référendums

### **Intendance des bâtiments et entretien**

M. [Joachim Fernandes](#), employé du Domaine des Remans s'occupe des tâches d'intendance, et la [Famille Rossier et ses employés](#) (Domaine des Remans), de la gestion hivernale, du soutien à la Commune lors de manifestations, du lavage des fontaines, etc.

La Commune s'appuie également sur [M. Denis Delapierre](#) pour diverses tâches en lien avec l'entretien des domaines et espaces verts, la gestion de l'Inforadar, ainsi que le cimetière.

### **Service des eaux et du gaz**

M. [Samuel Rossier](#) est employé au titre de fontainer. Sa mission est le contrôle des zones de captage, le contrôle général et entretien du réservoir et de la station de pompage, le suivi et l'entretien des bornes hydrantes. De plus, il relève les compteurs eau et gaz.

Les entreprises qui collaborent et aident au bon fonctionnement de la Commune sont l'entreprise Bolliger et l'Institution de Lavigny.

### **Police communale**

Avec l'introduction du règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique,

la Municipalité a engagé sous mandat [M. Guillaume Blanc](#) au titre de contractuel. Sa mission est de contrôler le respect et la bonne application dudit règlement.

## **Service de la population** **Statistiques de la population**

Au 31 décembre 2022, la population de Lavigny était de 1038 habitants (1026 en 2021) et se composait ainsi :

Année	Suisse					Etrangers					Total
	Hommes		Femmes		H+F	Hommes		Femmes		H+F	
	Total	dont 0-15	Total	dont 0-15		Total	dont 0-15	Total	dont 0-15		
<b>2022</b>	<b>387</b>	<b>81</b>	<b>388</b>	<b>64</b>	<b>775</b>	<b>147</b>	<b>33</b>	<b>116</b>	<b>22</b>	<b>263</b>	<b>1038</b>
2021	383	75	389	59	772	143	30	111	19	254	1026
2020	366	73	384	68	750	142	31	116	24	258	1008
2019	361	70	381	71	742	136	30	114	24	250	992

### *Naissances*

Durant cette année, 10 naissances ont été inscrites (11 en 2021).

### *Décès*

Nous avons une pensée de sympathie pour les familles des 5 personnes décédées en 2022 (9 en 2021).

### *Naturalisations*

7 habitant(e)s ont obtenu la nationalité suisse en 2022 (1 en 2021). Plusieurs dossiers sont toujours en cours.

## **Transports publics**

Bien que les engagements des démarches engagées en 2019-2020 aient été fortement ralenties, elles ont pu reprendre en 2021, et davantage en 2022.

La Municipalité poursuit le développement des transports publics dans le cadre de plusieurs projets régionaux, dont l'objectif est d'augmenter le nombre de courses sur les lignes de bus existantes 722 et 726, ainsi qu'à terme une liaison directe vers Aubonne et la gare d'Allaman afin d'améliorer les dessertes en direction de Nyon et Genève.

### **Pick-e-Bike**



Au printemps dernier, notre Commune a rejoint le réseau de vélos électriques en libre-service « Pick-e-bike », géré par la SEFA, pour une phase test. Ce service a notamment facilité



l'accès rapide aux gares d'Allaman, Etoy et Yens et favorisé les déplacements en mobilité douce dans les villages alentours.

Pour le lancement de ce service dans notre Commune, la Municipalité a offert des minutes gratuites à toute la population en âge de circuler avec ces vélo (dès 14 ans munis d'un permis «M»). Il a été constaté avec grande satisfaction, que bon nombre d'habitants utilisent régulièrement ce service, notamment de et vers Aubonne, ainsi que de et vers la Gare d'Etoy.

Une reconduction semble plus que probable au vu de la satisfaction générale. Enfin, la Commune de St-Livres a également rejoint le réseau.



## AFFAIRES CULTURELLES ET AGENDA 21

La situation sanitaire s'étant aplanie, plusieurs activités et actions ont pu être organisées, parfois avec l'aide de la Commission Agenda21, dans le cadre du programme communal qui vise entre autre à favoriser les échanges au sein de la population du village.

Le 26 mars, la Commission Agenda21 s'est investie dans le traditionnel Coup de Balai. Pas moins d'une soixantaine d'adultes et enfants ont participé au ramassage des déchets ou pour certains enfants, à l'atelier pour la réalisation d'un nichoir à oiseaux. C'est également lors de cette journée qu'a eu lieu l'inauguration de la boîte d'échanges de la déchèterie mise à la disposition des citoyen.ne.s. Merci à toute l'équipe d'Ecorecyclage.

Le 18 mai, la Municipalité et la Commission Agenda21 se sont associées à la 2ème édition de la Fête de la Nature organisée à l'échelon national. La découverte des oiseaux de « chez-nous » a attiré adultes et enfants et l'arrachage de la Renouée du Japon (le long du Flumeau) a été un succès malgré un soleil de plomb. Malheureusement et bien que très intéressante « la découverte de la biodiversité de ma Commune » n'a pas suscité l'intérêt espéré, mais la Commission va poursuivre son action de sensibilisation.



Organisée le 31 juillet, la Fête Nationale n'a pu dresser son traditionnel feu du 1<sup>er</sup> Août pour cause de sécheresse. Cependant, la troupe des Pi-Romands a présenté un magnifique spectacle de feux à la satisfaction de tous. Par ailleurs, les sociétés locales n'ayant pas suffisamment de membres disponibles à cette date, le bar a été tenu par MM. S. Rossier et B. Chenuz et la nourriture a été assurée par Panares Gourmet avec ses spécialités sud-américaines. L'invitée 2022, Mme Adèle Thorens Goumaz, Parti des verts, Députée et Conseillère aux Etats, nous a fait l'honneur d'un discours. Sur le plan musical, M. Jean-Claude Bloch et sa petite équipe de cuivre ont merveilleusement animé la soirée et enchanté les enfants lors du cortège aux flambeaux. Préalablement, les enfants avaient été invités à participer à un concours « Lampions en matériaux recyclés » et les lauréat.e.s ont eu la chance de recevoir des bons de cinéma à Aubonne.

La sortie des aînés, proposée par Buchard Voyage d'Aubonne, a eu lieu le 22 septembre. Nos aînés se sont rendus aux Mines de sel des Alpes à Bex, pour ensuite prendre le train à crémaillère jusqu'à Bretaye. Ils ont profité d'une belle journée ensoleillée de rencontre et détente. Mme Natacha Bultez, de la commission Agenda21, a eu la gentillesse d'accompagner le groupe durant toute la sortie, qui s'est déroulée dans une bonne ambiance et sans souci.

Enfin, pour clore l'année, le Chemin de l'Avent a été à nouveau organisé. De nombreux habitant.e.s y ont participé soit en organisant une rencontre, soit en étant simplement présents. Les Mères Noël du village ont « rempli » pour organiser une fenêtre pour la fête de Noël du village qui s'est déroulée à la Maison de Commune le 15 décembre dernier. Elles ont servi la traditionnelle soupe au pois sous une pluie battante, mais ce fut une belle occasion de vivre un moment convivial. Merci aux Mères Noël : Mmes Geneviève Grin, Olivia Bocherens, Anne-Lise Girard, et Anny-Jane Brocard, pour leur engagement et participation renouvelés.

#### *Action solidaire locale*



Un appel à projet a été lancé par la Fondation Leenaards ayant pour but de favoriser la solidarité locale. Le projet Agenda21 « Des bancs dans mon village » a été retenu et une subvention de CHF 5'000.—a été allouée à notre Commune.

Ce projet s'est voulu participatif, entre les entreprises locales, que nous profitons de remercier, et les seniors ayant participé à la sortie des aînés 2022. Les retraités villageois ont été invités à exprimer leurs désirs quant à l'emplacement de bancs sur le territoire communal, et nous avons constaté que cela répondait

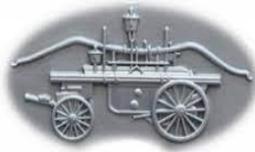
à un besoin. Les bancs, en Robinier faux-acacias, ont été réalisés par le groupement forestier Ballens-Mollens dont la Commune est membre. Ils seront posés entre le printemps et l'automne 2023, et une inauguration est prévue une fois tous les bancs installés.

**Jardins communaux** Les jardins communaux proposés à la population sur une parcelle communale ont permis, à la suite de départs, à de nouveaux habitants sur liste d'attente, de cultiver légumes et fruits. Cependant, la demande étant plus grande que l'offre, il n'a pas été possible de satisfaire tout le monde.

### **Sociétés Locales**

**L'Amicale de la Pompe à Bras**

Pour faire suite au projet de développement du centre du village, le local dans lequel était entreposée la pompe à bras a été démoli en 2022 pour faire place au chantier. Le SDIS Etraz Région disposant d'un local à côté de l'Auberge communale a enregistré la fin des travaux de construction de sa nouvelle caserne de pompiers et a donc libéré la place à Lavigny.



Aussi, l'Amicale de la Pompe à Bras a pu entreposer ladite pompe dans cet ancien local. En effet, la SDIS a remis les clés du local feu à la fin du mois de novembre, ce qui a permis d'honorer notre convention qui stipule que la Commune doit pouvoir stocker cet objet, utilisé dans la lutte contre l'incendie jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècles, faisant partie de notre patrimoine villageois. Le local est partagé pour les besoins de la Commune (entreposage et stockage divers) et l'Amicale de la Pompe à Bras. Il reste toutefois encore à définir avec exactitude la surface nécessaire dont doit disposer la Commune.

### **Société de Jeunesse**

Pour mémoire, la Société de Jeunesse a été dissoute en 2021 faute de membres.

### **Label Cité énergie**



Labélisée depuis fin 2020, la Municipalité prévoit d'installer des panneaux « Cité de l'Énergie » aux trois entrées du village, afin de mettre en avant cette labélisation, engagement rare dans des localités de petites tailles.

### **Tourisme**

Notre Commune fait partie de l'Association Morges Tourisme, qui développe le tourisme dans le District et essaye de promouvoir notre Région autour de différents axes.

## 3

## DOMAINES – BÂTIMENTS

### 32

### FORÊTS

En février, le groupement forestier s'est chargé de l'abattage de quelques arbres afin de permettre la réalisation de sondages au Vallon d'Arney. Elle s'est également occupée du recépage de noisetiers situés au stand de tir. Aussi, 2 interventions pour l'arrachage de la Renouée du Japon le long du Flumau ont été nécessaires, le but étant de contenir au mieux cette espèce invasive en attendant l'installation de la végétation de saules indigènes plantés il y a quelques années déjà.



### 35

### BÂTIMENTS

#### *Conciergerie*

L'année 2022 a retrouvé sa vitesse de croisière normale après deux ans de pandémie.

Les nettoyages et conciergerie sont toujours suivis de près. La Commune a poursuivi ses relations de travail avec l'entreprise de nettoyage actuelle.

#### *Location des salles communales*

Avec la fin des restrictions liées à la pandémie sanitaire, les événements et fêtes ont repris. Cette année, il est à noter tout particulièrement une demande importante pour la location de la buvette du foot pour des fêtes de familles et d'amis. La salle du Conseil communal qui a laissé sa place transitoirement à l'épicerie est toujours sollicitée et pourra à nouveau être louée une fois la construction du bâtiment accueillant la nouvelle épicerie achevée.

	Maison de Commune	Carnotzet	Eglise	Salle de l' église	Salle polyvalente	Buvette du foot
Habitants / Privés			1		13	34
Sociétés locales		2			2	2
Institution						1
Alliance missionnaire	4					
Pomme-Cannelle		1			3	
Paroisse / Cultes avec garderie/ Eglise réformée						
Conseil et Commissions	9	4			5	
Municipalité	5	3			2	
Votations					3	
Concerts						
Entreprises / fondations/ associations					13	1
Enterrements / Mariages / Baptêmes						
Chantier centre village		13				
<b>Totaux</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>38</b>

Soit 121 locations (68 en 2021, 38 en 2020, 143 en 2019, 140 en 2018, 116 en 2017 et 87 en 2016).

### *Buvette du foot*

L'année 2022 a été marquée par la reprise d'organisation de festivité et la buvette a pu à nouveau être louée ; par contre, le FC Lavigny ne l'a pas utilisée lors de leur match à domicile.

### *Auberge*



L'Auberge tenue par la famille Yerli depuis 2020 a enfin pu enregistrer une année complète d'exploitation, normale, sans pandémie. De manière générale, sa cuisine est créative et appréciée par la clientèle. Reste la plage horaire de l'après-midi (14h30-17h00) durant la période hivernale, pour laquelle une demande de fermeture a été sollicitée en 2023, au vu de la faible affluence.

Le bâtiment a par contre rencontré quelques soucis, à savoir que le mur séparant la cuisine et la salle à manger a pris l'humidité. La société d'assainissement F&A Fuite et Assèchement a effectué plusieurs recherches de fuite et a procédé à l'assèchement du mur depuis début juillet jusqu'à fin septembre. Le siphon de l'évier a été remplacé et les joints entre le mur et le sol dans la cuisine ont été refaits. Les dégâts au mur ont été réparés et repeints au mois de décembre. Un cas de sinistre a été ouvert auprès de l'assureur.

De plus, il a été nécessaire de remplacer le lave-vaisselle de l'appartement de l'auberge, ainsi que de réparer les deux lave-vaisselles et la friteuse du restaurant.

### *Maison de Commune*

Pour cette deuxième année de cohabitation entre l'administration et l'épicerie, les relations et collaborations sont excellentes et la vie de l'épicerie amène de l'animation au sein de la Maison de Commune.

### *Epicerie*



L'installation de l'épicerie et du bureau de poste dans la Maison de Commune reste une bonne décision. Son rôle de magasin de proximité, de service à la population et de liens sociaux, s'est encore affirmé au cours de l'année. Toutefois, 2022 a été l'année la plus chaude et la plus ensoleillée depuis le début des mesures en 1864. Cette situation n'a pas été sans conséquences pour les produits du magasin. En effet, avec les grandes chaleurs estivales, certaines marchandises ont été détériorées, et la Municipalité a dû prendre des mesures dans l'urgence, et pris la décision d'installer un climatiseur fixe et plus performant en août 2022.

### *Abri PC*

Un contrôle de l'abri de la Protection Civile a eu lieu courant 2022. Nous avons effectué des réparations et mis l'installation électrique en conformité. Les ventilations sont conformes et fonctionnelles. Il reste à effectuer des rafraichissements des sanitaires, des nettoyages des sauts de loup et des retouches de peinture sur une porte blindée

De plus, tel qu'annoncé l'année passée, depuis fin 2021, un groupe de musique Rock s'est aménagé un espace de musique dans l'abri et répète 1 à 2 fois par semaine.

### *Maison des jeunes*

La maison des jeunes a été démolie en mars 2022 pour faire place au chantier du projet de développement du centre du village.

### *Rue de l'Eglise 9*

Depuis octobre 2021, de nouveaux locataires ont repris le bail de l'appartement communal rénové de la Rue de l'Eglise 9. Le local de rangement ayant été démolie pour laisser la place au chantier du centre du village, la Municipalité réfléchit à une solution qui s'inscrirait parfaitement dans ce nouvel environnement. Une décision sera prise une fois le chantier terminé.

### *Salle polyvalente*

Cette salle a retrouvé son occupation des années précédentes, les élèves ayant repris leurs cours d'éducation physique et les sociétés sportives leurs entraînements sans contrainte.

Au niveau du bâtiment, il a été enregistré différentes déféctuosités telles que :

- la paroi en bois à l'intérieur de la salle de gym a dû être réparée, car à force d'usage, des planches de la paroi ont été cassées et ont dû être remplacées ;

- suite à une panne de la commande électronique du lave-vaisselle, elle a dû être réparée. Toutefois lors de prochaine panne, le lave-vaisselle devra être changé, car il n'existe plus de pièces de rechange pour cet appareil.
- lors des grosses pluies d'automne, une fuite du toit de la grande salle a été observée. Il a été nécessaire de faire appel à la société Roda Toitures pour l'assèchement et sa réparation. Une discussion est en cours pour établir un contrat d'entretien annuel des toitures des bâtiments communaux avec plusieurs sociétés de la région.

### *Ecole*

Après l'épisode des guêpes installées dans la façade boisée de l'école en 2021, ce sont les frelons qui en 2022 ont élu domicile juste en dessous de la classe centrale au premier étage. Nous avons procédé à leur élimination. De plus, plusieurs interventions pour l'entretien de chauffage, ainsi que l'entretien des installations sanitaires, entretien des luminaires, ont eu lieu dans le bâtiment scolaire en 2022. Quant aux nettoyages, ils sont très satisfaisants. La Municipalité a même reçu une lettre des maîtresses la félicitant du suivi de l'entretien de l'école. Enfin, c'est avec grand plaisir que la Municipalité a vu l'ouverture d'une 4ème classe de degré primaire au sein de son école. Il s'agit d'une classe flexible pour les 3-4 P.

### *UAPE*

Il a été procédé au changement des stores suite à la détérioration des anciens (moteur souvent en panne, un store cassé, store central ne couvrant pas la fenêtre de la mezzanine). Les nouveaux stores couvrent également la fenêtre de la mezzanine pour éviter qu'il fasse trop chaud en été. L'ECA a procédé au contrôle des installations, et a demandé la pose d'une signalétique pour la sortie de secours. Cette dernière a été posée en août avant la rentrée scolaire. En novembre 2022, à l'extérieur, sous le plancher du bâtiment, une colonie de rats s'est implantée et a élu domicile. Il a été nécessaire de prendre des mesures immédiates et faire appel à une société spécialisée pour la dératisation. La colonie a pu être enfin éradiquée fin février 2023.

### *Eglise*

Entretien courant. Il est à prévoir une réfection de la peinture de l'appartement, ainsi que des façades de l'église et un rafraichissement des WC.

### *Place de jeux*

Entretien courant. Un contrôle régulier des jeux est effectué par l'entreprise Dynays.ch et un contrôle annuel est assuré par une entreprise spécialisée. Nous avons changé la petite structure de jeu proche de l'Auberge, qui devenait vétuste et dangereuse pour les enfants. Une révision des autres structures a été effectuée par la même occasion. Cependant, une rénovation du grand

toboggan est prévue pour 2023 pour des questions de sécurité, ainsi qu'un réaménagement de la place, côté piste de pétanque.

#### *Terrain de foot*

Entretien courant.

#### *Stand de tir*

Entretien courant. Toutefois, il est à noter que des rongeurs s'en sont pris aux fils électriques des cibleries et un sinistre a été ouvert auprès de l'assureur. Les réparations sont en cours.

## 4

## TRAVAUX

## 42

## SERVICE DE L'URBANISME

### *PPA La Chaumière*

La situation du PPA La Chaumière n'a pas connu d'évolution. Suite à la réunion avec les opposants fin 2021, le permis de construire n'a pas été accordé.

En outre, la Municipalité reçoit fréquemment des propositions d'autres investisseurs et promoteurs pour des projets sur ce terrain. Bien que ces projets soient souvent liés au secteur de la santé, ils ne sont pas conformes au règlement actuel du PPA, qui limite l'utilisation de cette parcelle à la construction d'une clinique spécialisée dans le traitement des addictions. Les projets proposés nécessiteraient une modification préalable du PPA.

Afin de faciliter le travail de la Municipalité, un dossier destiné aux demandeurs a été rédigé pour exposer de manière factuelle les possibilités de construction sur cette parcelle.

### *PPA RC30N*

A la suite du retour de l'examen préalable effectué par les services du Canton, le dossier du PPA RC30N a pu progresser. Le retour des services incluait de nombreuses remarques et demandes d'adaptation, mais aucune d'entre elles n'était rédhibitoire. Plusieurs études complémentaires ont été réalisées en prévision de la préparation du dossier final, notamment en ce qui concerne l'hydrogéologie et la capacité d'infiltration des eaux dans les sols.

Le dossier final devrait permettre une mise à l'enquête au cours du premier semestre 2023.

### *PGA*

Le Plan Général d'Affectation (PGA) est entré en vigueur en 2021. Cette mise en application a permis à plusieurs projets de construction, en attente de la nouvelle réglementation, d'être finalement réactualisés.

## Centre du village



Le projet de construction au centre du village a été soumis à l'enquête en juillet 2021. Suite au traitement des oppositions, le permis de construire a été délivré le 13 octobre 2021. Aucun recours n'a été engagé et le permis de construire est ainsi entré en vigueur en novembre 2021.

Conformément au permis de construire, la phase de démolition a débuté au cours du premier trimestre. Quelques retards ont été observés sur le chantier, d'une part en raison de la météo, et d'autre part suite à des difficultés rencontrées lors des travaux spéciaux liés aux bâtiments mitoyens. Ces retards ont pu être partiellement rattrapés, et la mise en service des bâtiments est toujours prévue pour le premier trimestre 2024.



À ce jour, les coûts de construction peuvent être considérés comme maîtrisés. En effet, malgré l'inflation et la hausse des coûts de construction, le budget alloué à la phase de projet est globalement respecté.

Nous tenons à rappeler que ce projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé et que la commune a cédé un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Fondation Equitim, qui est le maître d'ouvrage. Bien que la Municipalité suive attentivement le projet et puisse faire des propositions sur de nombreux points, tels que fournir la liste des entreprises invitées à soumissionner, il ne lui appartient pas de choisir les entreprises adjudicataires. Plusieurs entreprises locales ont d'ailleurs été attributaires de travaux.

## Police des constructions

La Municipalité a procédé à la mise à l'enquête de six dossiers de construction. Elle a également délivré cinq permis de construire et trois permis d'habiter / d'utiliser.

En outre, la Municipalité a autorisé sans mise à l'enquête publique plusieurs projets de constructions de minime importance et autres aménagements (cabanons de jardin, rénovations de façades et installations de panneaux solaires ou photovoltaïques). Pour l'ensemble de ces dossiers, l'accord des voisins directs, ainsi qu'un plan du projet, ont été requis au préalable.

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
9	Route du Moulin de la Vaux	Construction de 7 silos, d'un transport en chaîne et d'un couvert en toiture. Agrandissement d'un couvert	08.06.2019 - 07.07.2019	09.09.2019	
48	Impasse de la Chaumière 2	Agrandissement Démolition de l'annexe ECA B44 et agrandissement, sur 1 niveau, du bâtiment ECA 534. L'extension, démarquée du bâtiment existant, est reliée par une galerie fermée qui s'intègre sous le balcon existant. Construction d'un couvert à toit en légère pente entre l'extension et la palissade en limite de propriété. Remplacement du chauffage au gaz par une PAC air-eau	02.07.2022 - 31.07.2022	18.08.2022	
53	Rue de l'Eglise 1 / Route du Vignoble 20	Démolition de bâtiments existants, construction d'appartements, d'activités, d'un parking souterrain, d'un sous-sol avec un abris PC et d'aménagements extérieurs	14.07.2021 - 12.08.2021	13.10.2021	
67	Rue de l'Eglise 45	Remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air/eau extérieure	01.10.2022 - 30.10.2022	17.11.2022	
68	Rue de l'Eglise 43	Transformation du bâtiment n° ECA 90, création de 3 logements dans le même gabarit	26.06.2021 - 25.07.2021		
83 622	Rue Eglise 15b et 17	Transformation - création de deux ouvertures en façades (fenêtres)	23.04.2022 - 22.05.2022	31.05.2022	
89-91	Rue de l'Eglise 19 et 23	Transformation Modification d'une ouverture en façade, création d'une cheminée pour le chauffage, fermeture du perron existant, agrandissement de l'avant-corps, création de 2 places de parc	09.04.2016 - 08.05.2016	19.05.2016	
94	Chemin de Renolly	Construction nouvelle Création d'un couvert à voiture (4 places)	29.02.2020 - 29.03.2020	06.07.2020	
97	Route d'Etoy 33	Transformation d'une partie du bâtiment en un nouvel appartement	31.08.2019 - 29.09.2019	05.12.2019	05.12.2022
109	Chemin de Renolly Lieu dit : La Vy de Lausanne	Construction nouvelle Construction d'une fosse à lisier, d'une fumière, d'une aire de sortie et d'une place de lavage agricole. Article 97 LaGr du 29.04.98 est applicable	14.05.2022 - 12.06.2022	06.07.2022	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
118	Route du Vignoble 60	Transformation interne et isolation périphérique	07.07.2018 - 05.08.2018	16.08.2018	
118	Route du Vignoble 60	Transformation et agrandissement de l'hôpital de Lavigny	15.09.2018 - 14.10.2018	21.05.2019	
120	Route Moulin-Martinet 36	Reconstruction après démolition Remplacement d'une cabane de jardin (nouvelle cabane de 9,6 m <sup>2</sup> ) pour accueillir des vélos	dispense	01.09.2022	
173	Route du Vignoble 101	Reconstruction après démolition Bâtiment abritant deux unités de post traitement de biogaz avec production de chaleur et d'électricité	21.09.2013 - 20.10.2013	30.10.2013	
173	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'une unité de criblage fixe pour compost en remplacement d'une unité mobile	24.05.2014 - 22.06.2014	09.07.2014	
173	Route du Vignoble 101	Echange du mât et des antennes d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / LAVY	02.03.2019 - 31.03.2019		
173	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'un silo, d'un bassin et d'une installation de traitement de biogaz	15.05.2020 - 14.06.2020		
173	Route du Vignoble 101	Construction d'un bassin rectangulaire de 300 m <sup>3</sup>	06.08.2022 - 04.09.2022	28.11.2022	
173	Route du Vignoble 101	Construction d'un bassin circulaire de 900 m <sup>3</sup>	06.08.2022 - 04.09.2022	28.11.2022	
242	Route Moulin Martinet 47	Transformations Isolation de l'enveloppe, agrandissement d'une fenêtre pour nouvel accès au jardin, toiture solaire PV, création d'un abri de jardin	03.09.2022 - 02.10.2022	03.11.2022	
261	Route Moulin Martinet 31	Agrandissement Agrandissement d'une villa en 2 appartements, transformations à l'intérieur, modification d'ouvertures en façade et création de 2 places de parc	08.10.2016 - 06.11.2016	12.01.2017	
266	Route de St-Livres 2	Construction nouvelle Création de 2 x 2 villas jumelles avec 4 couverts à voiture	11.01.2020 - 09.02.2020	17.03.2020	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
301	Rte de St-Livres	Transformation Installation d'une pompe à chaleur air/eau, création d'un appartement de fonction et d'un bureau à louer	13.12.2014 - 11.01.2015	13.01.2015	
303	Rte du Vignoble	Construction nouvelle Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom SA	20.07.2019 - 18.08.2019		
312	Vieille route de l'Etraz 2	Transformation Rénovation d'une véranda	25.03.2017 - 23.04.2017	23.05.2017	
312	Vieille Route de l'Etraz 2 et 4	Démolition bâtiment N°ECA 332 et construction de deux villas jumelées	06.04.2019 - 05.05.2019	10.10.2019	22.09.2022
317	Ch. des Caronies 2	Transformation Transformations intérieures et ouvertures en façades des bâtiments n° 174 et 2011	24.06.2017 - 23.07.2017	21.07.2017	
323	Chemin des Caronies 20	Agrandissement des avant-toits, ajout et modification de tabatières, création de 2 sas d'entrée et d'un escalier extérieur, diverses modifications intérieures et pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires	31.08.2019 - 29.09.2019	10.10.2019	
424	Chemin des Caronies 1+3	Construction nouvelle Projet de démolition d'un bâtiment et de construction	11.01.2020 - 09.02.2020		
428	Route Moulin-Martinet 23	Construction nouvelle Création d'un jacuzzi, d'un couvert à voiture et de deux abris Démolition du bâtiment ECA 540	20.06.2015 - 19.07.2015	13.10.2015	
428	Route Moulin-Martinet 23	Transformation de la véranda, création d'un abri avec couvert à voiture et divers aménagements extérieurs	26.06.2021 - 25.07.2021	23.08.2021	
448	Chemin du Signal 8	modification du système de chauffage - installation d'une PAC air/eau	26.11.2022 - 25.12.2022	31.01.2023	
449	Chemin du Signal 9	Construction d'une véranda non chauffée et remplacement du contre-cœur/fenêtre par une porte coulissante	14.03.2020 - 12.04.2020	12.05.2020	
452	Chemin du Signal 7	Construction d'un carport	21.11.2020 - 20.12.2020	21.01.2021	
455	Chemin du Signal 2	Construction nouvelle - Construction d'une piscine non-chauffée	04.05.2022 - 02.06.2022	17.06.2022	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
528	Route Moulin Martinet 35	Construction nouvelle Construction de 2 bassins étanches de rétention des eaux pluviales - Installation d'un tunnel pied droit et d'une serre à semis - Création de 3 places de parc visiteurs sur du tout-venant	20.07.2022 - 18.08.2022	17.11.2022	
544	Rue des Pontets 12	Installation d'une PAC pr la production de chauffage et de l'ECS d'une maison	14.05.2022 - 12.06.2022		
549-1	Rue des Pontets 8	Installation d'une PAC A/E	14.05.2022 - 12.06.2022	30.06.2022	
554	Route Moulin-Martinet 26	Adjonction Pose d'une PAC air/eau extérieure	21.07.2021 - 19.08.2021	09.09.2021	
557	Route du Vignoble 101	Adjonction Projet d'installation de traitement de biogaz	21.07.2021 - 19.08.2021	03.11.2021	
557	Entre Deux-Monts, Salagnon, Rte du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'un silo de stockage jus presse	31.08.2013 - 29.09.2013	09.10.2013	
557	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction de deux hangars destinés aux stockages de panneaux photovoltaïques	30.08.2014 - 28.09.2014	30.09.2014	
557	Route du Vignoble 101	Transformation Réorganisation de la place de compostage	14.10.2017 - 12.11.2017	20.07.2018	
643	Route Moulin Martinet 45	Remplacement d'une chaudière Gaz par une PAC A/E	14.05.2022 - 12.06.2022	23.06.2021	
667	Chemin des Sources	Construction nouvelle de 2 villas jumelées par le garage	07.09.2019 - 06.10.2019	05.12.2019	
668-2	Vieille Route de l'Etraz 2	Construction d'une piscine non chauffée	12.09.2020 - 11.10.2020	05.11.2020	
669	Chemin de Renolly	Construction d'une maison de 2 logements et 4 places de parc	29.02.2020 - 29.03.2020	06.07.2020	

### **Usine de méthanisation**

Les travaux sur le site de l'installation de méthanisation étaient toujours en cours en 2021 ; nous espérons pouvoir octroyer le permis d'utiliser en 2022, après avoir scrupuleusement vérifié que toutes les conditions prévues par le permis de construire auront été remplies.

La mise à l'enquête pour laquelle la Municipalité avait refusé de délivrer le permis de construire a suivi la procédure auprès de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) durant l'année 2021.

Pour information, en mars 2022, la CDAP a rejeté le recours dans son intégralité et ainsi donné raison à la Municipalité.

## **43**

## **ROUTES – CHEMINS COMMUNAUX**

### **Travaux**

*Rte Moulin Martinet* La réfection complète de la chaussée et du trottoir a été faite sur la partie intermédiaire de la route (étape 2). Nous avons également profité de ces travaux pour élargir le trottoir jusqu'à la limite du DP pour le rendre plus confortable aux usagers tout en le sécurisant à l'aide de potelets. Dans ces travaux, figure également la préparation pour améliorer l'éclairage public.

### **Entretien du réseau routier**

*Routes cantonales* Quelques grilles ont été réparées ou remplacées dues à leurs mauvais états sur la RC30. Une vidange des sacs de route a été faite sur tous les tronçons.

Des pontages de fissures ont été remises en bon état dans le carrefour de la Croisette.

*Routes communales* Une réfection sur les bords de la Vieille Route de l'Etraz et sur la partie basse du Moulin de la Vaux a été exécutée. Ces dégâts sont dus aux débordements des véhicules hors de la chaussée, puis par des écoulements des eaux de surface.

Une campagne de pontage de fissures a été entreprise sur le chemin des Caronies, le chemin de Renolly hors localité, et la route du Moulin Martinet sur sa partie supérieure.

Une vidange des sacs de route a été faite sur la majeure partie du réseau communal.

*Chemins agricoles* Deux chemins agricoles graveleux (Pommiers, Farabosse) ont été réparés.

*Entretien hivernal* L'hiver 2022 a été en dessous de la moyenne des précipitations de ces dernières années et a engendré moins de salage et de déneigement.

## 44 PARCS ET CIMETIERE

La Municipalité a mandaté M. Bernard Chenuz pour la creuse à la tombe au cimetière. Nous le remercions pour son travail.

## 45 ORDURES MENAGERES – DECHETERIE



Au printemps 2022, les poubelles de la Commune, âgée de plus de 20 ans, donnaient de sérieux signes de faiblesse, et ont été remplacées par de nouvelles. Certaines ont été rajoutées à des endroits stratégiques, par exemple pour les sacs à crottes de chien. Outre l'aspect esthétique, le modèle choisi facilite également le travail de la personne en charge de les vider chaque semaine.

### *Règlement sur les déchets*

Pour l'année 2022, les habitants de la Commune ont produit 77.4 tonnes d'ordures ménagères ( 84.2 t en 2021).

Soit avec une moyenne de 74.56 kg/habitant, 2022 enregistre une diminution d'env. 8% par rapport à 2021.

Année	Nbre de kg/habitant de déchets
2021	82.1
2020	76
2019	71
2018	63.5

Au début de l'année 2022, l'entreprise Henny a changé son logiciel comptable et a enregistré de nombreuses erreurs, du retard et des bugs dans sa facturation. Un grand nombre d'interventions auprès de l'entreprise Henny a été nécessaire pour obtenir une situation à jour.

Le système Molok fonctionne de manière générale bien. Pour mémoire, les vidages se font 2 fois par semaine, les vendredis et les lundis, afin d'éviter qu'ils ne soient pleins durant les week-ends

et que des sacs soient abandonnés au pied d'un Molok (ce qui engendre en cas de découverte une amende d'ordre).

Il y a env. 15 ans, les premiers Moloks, de couleur noire, ont été installés dans la Commune, lesquels n'ont jamais été changés. Au vu du nombre de pannes cumulées et fraudes, la Municipalité a décidé de remplacer ces Moloks noirs par des bleus qui sont plus précis, moins sujet aux pannes et plus compliqués pour les fraudeurs, à raison d'un par année. En décembre, le premier Molok renouvelé est celui de la Vielle Route de l'Etraz.

### *Déchèterie*

La déchèterie a élargi ses horaires d'ouvertures grâce à l'installation de caméras de surveillances, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 et le samedi de 8h00 à 16h00. Cette démarche émane d'Ecorecyclage et est privée ; elle permet un accès plus large aux citoyens qui semblent en être ravis.

## **46**

## **RESEAUX D'EGOUTS - EPURATION**

### *STEP*

La STEP intercommunale vieillit et diverses réparations ou remplacements de son équipement non prévus ont été nécessaires. La problématique des lingettes reste préoccupante.

### *STEP régionale*

Rien de nouveau à ce sujet. Les discussions sont toujours au point mort avec le service de l'aménagement du territoire. Quelques pistes pour de nouveaux terrains sont en cours d'évaluation.

### *Collecteurs*



Le collecteur d'eaux claires à la route du Moulin de la Vaux était complètement bouché par le calcaire. La configuration de ce collecteur ne permettait pas un piquage pour y remédier, et des travaux de correction ont dû être préalablement entrepris.

Divers curages d'entretien ont été effectué çà et là.

## **47**

## **COURS D'EAU**

### *Le Flumeau*

Sur le Flumeau, la lutte contre la renouée du japon à l'est de la route d'Etoy est poursuivie.

### *La Chaumière*

Une digue de protection a été érigée le long du ruisseau de la Chaumière sur les parcelles 417 et 424 pour garantir la sécurité des parcelles 320, 321, 558, 559 en cas de crue du ruisseau, et permettre au nouveau PGA d'entrer en force.

A la fin de l'année 2022, le nombre d'élèves de notre Commune se monte à 145, soit 5 élèves de plus par rapport à l'année précédente. En raison de la répartition du domicile des élèves de 1P à 4 P dans les différents villages de l'établissement, la réouverture d'une quatrième classe à Lavigny à la rentrée 2022 a été possible.

Le nombre total d'élèves de l'ASSAGIE est en légère augmentation, soit 1'732 en 2022 contre 1'677 en 2021.

Le coût par élève se monte à CHF 4'717 pour 2022, soit une diminution de 5.56% par rapport aux comptes 2021. L'année précédente il y avait eu une augmentation de 5.86% .

Par rapport au total des charges de l'ASSAGIE en 2022, la part à charge de Lavigny est de 7,03% contre 7,25% en 2021. Lavigny a vu sa contribution diminuer de CHF 16'485.99 Cette diminution s'explique principalement par la variation du nombre d'élèves.

#### Chiffres-clés

Statistiques Ecoles	2020	2021	2022
	Global	Global	Global
Coûts des Locations	5'054'033.66	5'375'460.27	4'854'881.59
% coûts location	59.46%	60.44%	54.34%
Coûts des transports	1'456'328.35	1'422'693.90	1'597'206.80
% coûts transport	17.13%	16.00%	17.88%
Autres charges	1'989'131.84	2'096'131.64	2'481'666.06
% autres charges	23.40%	23.57%	27.78%
<b>Charges totales</b>	<b>8'499'493.85</b>	<b>8'894'285.81</b>	<b>8'933'754.45</b>
Entrées diverses	472'467.00	516'192.76	763'063.28
<b>Total à charges des communes</b>	<b>8'027'026.85</b>	<b>8'378'093.05</b>	<b>8'170'691.17</b>

Nombre total d'élèves	1'701.00	1'677.00	1'732.00
<b>Nombre d'élèves Lavigny</b>	<b>132.00</b>	<b>140.00</b>	<b>145.00</b>
% élèves Lavigny	7.76%	8.35%	8.37%
Nombre total d'habitants	14'300.00	14'306.00	14'637.00
<b>Nombre d'habitants Lavigny</b>	<b>992.00</b>	<b>1'008.00</b>	<b>1'026.00</b>
% habitants Lavigny	6.94%	7.05%	7.01%
<b>Coût total par élève</b>	<b>4'719.00</b>	<b>4'995.88</b>	<b>4'717.49</b>
<b>Coût total par habitant (31.12 année précédente)</b>	<b>561.33</b>	<b>585.63</b>	<b>558.22</b>

### Patrouilleurs

Des Municipaux ou la secrétaire communale ont dû assumer de nombreux remplacements en 2022, faute de remplaçant.e.s disponibles. Suite aux différents appels faits pour trouver et former de nouveaux remplaçant.e.s, la situation a pu être nettement améliorée.

## 6

## POLICE

### 61

### CORPS DE POLICE

Selon la loi, la Commune de Lavigny bénéficie des prestations de la Gendarmerie cantonale.

Les textes de lois existants permettent de se faire une bonne idée des prestations fournies par la Commune. Pour le surplus, elle bénéficie de répondants de proximité, d'une gendarmerie mobile si elle le souhaite et du poste de gendarmerie d'Aubonne.

Le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique a été approuvé par la Cheffe du Département des Institutions et du territoire le 6 janvier 2021 qui a également, à cette même date, approuvé le Tarif des taxes et émoluments pour le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.

Un contractuel n'habitant pas le village a été assermenté et a commencé des contrôles en décembre 2021.

L'expérience montre qu'à quelques rares exceptions en relation avec des manifestations particulières, le nombre de places disponibles correspond aux besoins des habitants.

Afin d'éviter que les voitures se parquent dans des endroits non autorisés lors de manifestations exceptionnelles, la Commune a modifié son formulaire de location des salles et propose aux organisateurs de louer la place du Milliaire et/ ou la place à côté de la buvette de football, afin d'augmenter le nombre de places disponibles. Les organisateurs ont également la possibilité de prendre contact avec la Fondation Les Amandiers ou avec l'Institution pour augmenter les places de parcs à leur disposition.

### Chiffres-clés

Quelques chiffres concernant la gestion des places de parc en 2022 correspondant à la première année de mise en place du nouveau règlement.

Financièrement, les recettes excèdent les charges de CHF 25'481,08 (hors frais de gestion administrative pris en charge par l'administration communale).

	Nombre comptabilité en 2022
Heures payées au contractuel	34.25
Amendes prononcées	179
Montant moyen de l'amende encaissée	40.-

	Charges	Recettes
<i>Salaires brut payés</i>	2 368.25	
<i>Redevances payées à Paybyphone</i>	916.27	
<i>Amendes encaissées</i>		5 690.00
<i>Abonnements + parking visiteurs</i>		23 075.60
<b>sous-total</b>	<b>3 284.52</b>	<b>28 765.60</b>
<i>Recettes nettes</i>		<b>25 481.08</b>

La Commune utilise également les services de Securitas SA pour assurer la surveillance générale des bâtiments communaux.

Selon le tableau ci-dessous, nous constatons que le nombre d'effraction (vols par effraction) est resté relativement stable encore durant l'année 2022.

Année	Nombre de cas	Nbre événements signalés
2022	3	68
2021	2	86
2020	1	46
2019	11	76
2018	12	76

## 64

## DEFENSE INCENDIE – SDIS ETRAZ REGION

2022 annonce la fin des travaux de la nouvelle caserne des pompiers, sise à l'adresse Les Rochettes 118, à 1170 Aubonne. Son inauguration est prévue pour avril 2023.

Par conséquent, dès novembre 2022 le local du feu de Lavigny a été libéré par le SDIS. Ce local est désormais utilisé par l'Amicale de la Pompe à Bras pour ranger son matériel et le service de voirie de la Commune.

Statistiques 2022 du SDIS

<b>Mouvements des effectifs</b>	
Intervenants au SDIS Etraz-Région au 31.12.2022	265
Intervenants au DPS SDIS Etraz-Région au 31.12.2022	130
Nombre de démission au 31.12.2022	28



<b>Interventions Etraz-Région du 01.01.2022 au 31.12.2022</b>					
<b>Par type d'évènements</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Par localité</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
701 ALR Alarme justifié	2	3	ALLAMAN	9	10
702 ALR Fausse manipulation	2	0	AUBONNE	31	30
705 ALR Activité / Environnement	13	8	BALLENS	0	2
706 ALR Travaux en cours	2	2	BEROLLE	0	0
708 ALR Défauts techniques (défaut du système)	11	7	BIERE	7	9
709 ALR Cause inconnue	4	5	BOUGY-VILLARS	4	3
720 ALR Alarme annulée par le CTA	10	7	BURSINEL	2	2
Assistance évacuation avec moyen aérien	5	3	BURSINS	3	5
Assistance évacuation sans moyen aérien	3	9	DULLY	4	5
Assistance de personne dans un ascenseur	4	4	ESSERTINES-ROLLE	1	2
Assistance animal	7	5	FECHY	4	4
Assistance personne	1	1	GILLY	4	3
Assistance partenaire divers réquisition	0	1	GIMEL	14	12
Feu - Objet ECA	13	34	LAVIGNY	5	5
Feu - Objet non ECA	8	5	LONGIROD	3	5
Feu - Végétation	7	9	LUINS	2	4
Feu - Cheminée	5	6	MARCHISSY	3	3
Feu - Forêt	0	4	MOLLENS VD	0	2
Feu - Véhicules	4	4	MONT-SUR-ROLLE	4	6
Feu - Bateau	0	1	MONTHEROD	1	3
ABC - Chimique	1	0	MONTRICHER	10	3
ABC - Hydrocarbure	17	16	PERROY	5	5
EN - Chute de matériaux	2	6	ROLLE	46	35
EN - Débordements de cours d'eau	2	0	SAUBRAZ	0	1
EN - Inondations	16	6	ST-GEORGE	4	8
Technique divers	16	19	ST-LIVRES	3	4
Inondation par accident ou usure	21	20	ST-OYENS	1	3
Accident véhicule	0	1	TARTEGNIN	0	3
Accident aéronef	0	1	VINZEL	1	3
<b>Total interventions Etraz-Région</b>	<b>176</b>	<b>187</b>			
<b>Nb de sorties par Centre</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>			
Uniquement Officier de service	8	5			
Centre DPS E Aubonne (E1)	71	94			
Centre DPS C Rolle (C1)	64	56			
Centre DPS B Bière (B1)	17	16			
Centre DPS B Gimel (B2)	17	31			
			<b>HORS SECTEUR RENFORT SDIS</b>		
Centre DAP Y Gilly (Y1)	10	14	MORGET	2	6
Centre DAP Y Longirod (Y2)	8	10	NYON-DÔLE	1	1
Centre DAZ Z Aubonne (Z1)	1	1	NORD VAUDOIS	2	0
Centre DAZ Z Rolle (Z2)	0	0			
Centre DAZ Z Gimel (Z4)	0	0			
Centre DAZ Z Bière (Z7)	1	0			
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>187</b>			
<b>Interventions par tranches horaires</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Par jours</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Intervention de Jour (06h00-18h00)	68	68	Lundi	27	16
Intervention de Nuit (18h00-06h00)	51	57	Mardi	19	23
Intervention de Week-end			Mercredi	22	28
vendredi 18h00 au lundi 06h00	57	62	Jeudi	25	29
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>187</b>	Vendredi	26	29
Nb intervenants engagé	1170	1364	Samedi	28	36
Nb heures intervention	2450	2454	Dimanche	29	26
Nb heures de permanence (60h par pers & Week-end)	2736	3120	<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>187</b>

## 65

## PROTECTION CIVILE

Un contrôle des abris PC a eu lieu en mai 2022.

La situation de notre commune se présente comme suit :

➤ Total de places protégées abris privés :	863
➤ Total de places protégées abri public :	378
➤ Total de places protégées	1241
➤ Population SCRIS 2021	1026 habitants
➤ Taux de couverture	<b>120 %</b>
➤ Nombre d'abris présentant une procédure de suivi pour cause de non-conformité :	0

Le taux de couverture de 120%, ne tient compte que des habitants de Lavigny.

#### *Point de rencontre d'urgence (PRU)*

A la demande du canton, la Commune a mis en place un point de rencontre d'urgence qui pourra assurer les communications vitales et le service à la population en cas de pénurie d'énergie. La commune s'est jointe pour cela à la Commune voisine de Yens qui abritera ce point de rencontre dans sa salle communale. Un relais avec les bâtiments de l'administration de Lavigny est également prévu.

## 66

## DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Face au développement du bâti et des infrastructures, de l'usage intensif de l'espace qui en découle, associés aux répercussions du changement climatique et au développement des espèces exotiques envahissantes, le Conseil d'Etat a décidé d'établir un plan d'action en faveur de la biodiversité en l'inscrivant dans son programme de législature 2017-2022. Ce plan d'actions s'inscrit sur une période allant de 2019 à 2030, accompagné d'un financement.

#### *Subvention cantonale*

Avant l'été, un appel à projet « Haies vivantes, remplacement des lauriers-cerises par des haies indigènes » a été lancé dans l'objectif de supprimer les espèces invasives exotiques, telles que les laurelles. Un soutien financier de CHF 60.- le mètre linéaire- a été alloué par le canton aux communes et aux personnes désireuses d'arracher ces espèces en faveur d'espèces indigènes favorisant la biodiversité.

#### *Nichoirs à hirondelles et martinets*

Au début du printemps 2022, avant la démolition de ce qui est aujourd'hui le nouveau quartier du centre village et conformément à la synthèse CAMAC, il a été nécessaire de penser à reloger les hirondelles et les martinets, afin que lors de leur retour migratoire ils puissent sans tarder s'installer ! M. Yves Menétrey, ornithologue indépendant, a été mandaté par la

Commune pour poser de nouveaux habitats pour cette avifaune : 10 nichoirs à hirondelles et 8 nichoirs à martinets ont été posés entre la maison de commune et l'ancien local pompier, dont une bonne partie a été occupée.



## 7

## AFFAIRES SOCIALES

En 2022, l'Association Pomme Cannelle a marqué ses 20 ans d'existence par une fête réunissant les enfants et les parents sur la place du Milliaire.

L'année 2022 a aussi été marquée par l'accueil de plusieurs familles et personnes réfugiées ukrainiennes fuyant la guerre dans leur pays.

### *Réseau AJEMA*

Au moment de la rédaction du rapport, nous n'avons pas reçu les décomptes détaillés du réseau AJEMA. Nous ne pouvons ainsi pas renseigner sur les statistiques d'utilisation des services d'accueil pour la Commune de Lavigny. De ce fait, il n'est pas possible de donner plus de détails. Le nombre d'heures utilisées par les habitants de Lavigny semble avoir baissé. Ceci impliquera probablement une baisse des coûts pour Lavigny, lorsque le décompte final sera disponible.

### *ARASMAC*

Durant l'année 2022, les activités ordinaires de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne ont été stables.

## 8

## SERVICES INDUSTRIELS

## 81

## SERVICE DES EAUX

### *Réseau*

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la deuxième partie de la Rue de l'Eglise, entre la fontaine de la Forge et le carrefour de la Laiterie, se sont déroulés sans encombre.

Une fuite, avec gros débit sur la conduite principale en fonte derrière le bâtiment de Prés sur Ville, a dû être réparée en urgence début août.

### Sources

Les sondages en profondeurs, effectués pour déterminer s'il était judicieux d'entreprendre un projet de recaptage, ont été concluants. Nous avons donc lancé les études, ainsi que les discussions avec la DGE, afin de déposer un dossier début 2023.

### Pompage

La concession de 50 ans du pompage du puits des Pommeries arrive à échéance. Une nouvelle demande a été lancée et pour ce faire, des études ont été imposées par la DGE. Une inspection par caméra du puits nous indique que ce dernier est encore en parfait état. Nous profitons dans cette demande de renouvellement de concession pour augmenter le débit de 400l/min à 500l/m. Les essais auront lieu en début 2023.

**Approvisionnement** A noter qu'aucune restriction n'a été mise en place malgré la sécheresse qui a sévit cette année.

Les apports en m<sup>3</sup> sont les suivants :

	2020	2021	2022
Sources d'Arney	92'860	104'073	106'200
Puits des Pommeries	30'184	54'135	50'895
Réseau de St-Livres	23'439	10'845	16'972
Pompe des Rippes	146	43	181
<b>TOTAL</b>	<b>111'555</b>	<b>146'629</b>	<b>169'096</b>

Nous sommes étonnés en bien que malgré la sécheresse, et certainement grâce aux travaux de curage de drains et un comptage sur une année complète, nos sources ont eu un meilleur débit que l'année précédente.

L'augmentation de la demande en eau, d'environ 22'000 m<sup>3</sup>, s'explique par le fait qu'en 2022, il a été livré une année complète d'eau à Etoy, alors qu'en 2021, cela correspondait à une demi-année.

## 83

### SERVICE DU GAZ

On constate que passablement de consommateurs abandonnent leur chaudière à gaz au profit de pompe à chaleur.

### Consommation

Année	Consommation en KWh
2022	3'548'146
2021	4'655'107
2020	3'900'380

Comme on peut le voir, la consommation est en baisse. Outre la diminution de consommateurs, l'hiver 2022 n'a pas été rigoureux.

### Prix

Le prix en 2022 n'a pas subi de hausse.

LA MUNICIPALITE

**Annexe :** A. Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2021 et réponses de la Municipalité

## A. **COGEST 2021-2022 – QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ SUR LE RAPPORT DE GESTION 2021**

### 1. **Municipalité p. 10**

Qu'en est-il du règlement interne des vacances de la Municipalité discuté l'an passé lors d'une rencontre avec la commission de gestion ?

*Les vacances 2021 ont été passées en revue avec l'ensemble du collège lors de la dernière séance 2021 (sauf pour les municipaux qui n'ont pas repris à la nouvelle législature), afin de coordonner l'établissement des vacances selon les règles usuelles en place à Lavigny. Il s'agit notamment de parcourir les différentes participations aux séances et représentations. Les séances de Municipalité, ainsi que leur préparation, font notamment partie du forfait et ne sont pas prises en compte dans les vacances.*

*Bien que toujours prévu, il n'y a toutefois pour l'instant pas eu de rédaction d'un règlement interne, car il y avait d'autres projets prioritaires et chronophages pour lesquels il fallait se concentrer.*

### 2. **Administration p. 13**

Quelles sont les mesures prises pour la sécurité informatique des données de la commune ?

*Le risque le plus important au niveau de la commune de Lavigny serait de se faire crypter les fichiers usuels. Pour limiter ce risque, les données sont sauvegardées de façon incrémentale, dans trois systèmes de stockage indépendants, dont deux dans le "cloud". La méthode utilisée pour les sauvegardes limite le risque de se retrouver avec les données de sauvegarde cryptées. En cas d'attaque, il serait relativement aisé de reconstituer l'ensemble de nos informations. L'être humain étant le risque principal au niveau des attaques que l'on pourrait subir, l'ensemble des personnes ayant accès au système informatique de la commune a également été sensibilisé aux dangers d'attaques des personnes au travers de courriels, sms, appels téléphoniques*

### 3. **Transports publics p. 15**

Où en est-on avec le projet de développement des transports publics, notamment la liaison directe vers Aubonne et la gare d'Allaman ?

*Après un arrêt durant la période Covid, les démarches pour réorganiser les transports publics dans notre région ont repris. Un groupe de travail pour notre région a été mis en place et est coordonné par l'ARCAM, avec également un bureau spécialisé dans la planification des transports mandaté par le Canton. Ceci devrait amener différentes améliorations. A court terme, nous devrions pouvoir bénéficier d'une augmentation de cadences sur les lignes existantes. A moyen terme, différentes pistes devraient nous permettre de rejoindre plus facilement Aubonne et la gare d'Allaman depuis Lavigny, par une nouvelle ligne ou la réorganisation des lignes existantes.*

*A noter également que faciliter l'accès aux gares, notamment aux moments où elles ne sont pas desservies par un bus, la Municipalité a décidé de participer au test du vélo*

*électrique en libre accès Pick-e-Bike pour une année. Les premières semaines de test semblent montrer un vrai potentiel à ce service, en complément des services de bus.*

#### **4. Buvette du foot p. 18**

Pour quelle raison le FC Lavigny n'utilise-t-il pas la buvette lors de ses matchs à domicile ?

*Suite à la pandémie de la COVID 19, les rassemblements étaient interdits approximativement jusqu'à la fin de l'année 2021. Lors de la reprise du championnat en mars 2022, les mesures COVID ayant été levées, le FC Lavigny a réinvesti la buvette lors de leurs matches à domicile.*

#### **5. Auberge p. 18**

Jusqu'à quand les mesures de soutien à l'auberge en relation avec la pandémie ont-elles été consenties ?

*Durant l'année 2021, les mesures suivantes ont été consenties pour soutenir les aubergistes :*

- *Réduction du loyer, notamment lorsque l'auberge était fermée ou alors seulement ouverte "à l'emporter", afin de tenir le plus justement possible des contraintes sanitaires imposées à la branche (7 mois normaux à CHF 5'700.- , 1 mois à CHF 4'000.-, 2 mois à CHF 3'700, 1 mois à CHF 3'500, 1 mois gratuit, soit un total de CHF 54'800.- au lieu de CHF 68'400 au budget)*
- *Afin que notre population garde le contact avec l'auberge, notamment pendant la période d'ouverture "à l'emporter", la Municipalité a proposé à tous les ménages de notre commune un bon de CHF 50.-. Ce sont 194 ménages qui ont profité de cette opportunité. Ces bons ont en fait coûté CHF 7'760.- à la commune, car ils ont été acquis au travers des bons de soutien mis en place par le canton.*

#### **6. Epicerie p. 19**

Comment la Municipalité prévoit-elle de faire participer l'épicerie à l'augmentation importante des coûts d'électricité ?

*Il n'est pas prévu de faire participer l'épicerie à l'augmentation des coûts d'électricité. La Municipalité estime que ces frais peuvent être supportés par la collectivité. D'une part, l'épicerie et le bureau de poste sont nécessaires dans notre village, mis au service de la population. D'autre part, notre salle communale louée pour l'usage de l'épicerie nous rapporte plus que si nous venions à la louer qu'occasionnellement. De plus, la situation de ce local n'est pas adaptée pour la production de froid nécessaire pour le bon maintien des produits frais, et le respect de la chaîne du froid. Ceci consomme beaucoup d'énergie, mais ne peut pas être mis à la charge du locataire compte tenu de cette situation particulière et transitoire. Nous étudions actuellement les possibilités d'installations de production de froid pour la future construction et la nouvelle épicerie à venir.*

## **7. Rue de l'Eglise p. 19**

La rénovation devait se faire en même temps que le projet Equitim afin de bénéficier des entreprises sur site. Pour quelle(s) raison(s) ces travaux ont-ils été avancés ? Et reste-t-il des travaux à exécuter ?

*Il y a deux raisons pour lesquelles les travaux de la Rue de l'église 9 ont été avancés :*

- 1. Le projet d'effectuer des travaux conjointement avec le projet Equitim était principalement au niveau du chauffage. Cependant, après une pré-étude, il a été constaté qu'il n'était pas opportun de se connecter avec le chauffage du nouveau projet. Il n'y avait donc pas de raison d'attendre sur ce projet de rénovation.*
- 2. Nous avons pris congé du locataire précédent au printemps 2021 et avons profité de rénover ce logement avant l'arrivée des nouveaux locataires le 1er octobre 2021.*

## **8. Ecole p. 20**

La façade sud-ouest du bâtiment avait été refaite il y a quelques années. Qu'en est-il de l'état des trois autres ?

*La Municipalité prend soin de ses bâtiments. Effectivement la question se pose ces derniers temps, surtout suite aux déprédations sur la face Nord.*

*Nous souhaitons en premier lieu nous occuper de la rénovation de l'église que nous mettrons au budget pour 2023. Selon l'état des comptes, si le budget le permet, nous pourrions envisager de redonner un coup de fraîcheur à l'école.*

## **9. Usine de méthanisation p. 24**

- Plusieurs mesures avaient été demandées pour limiter les nuisances olfactives dans le village. Dès lors que les travaux sont terminés, pourquoi des odeurs désagréables sont-elles toujours perceptibles ?

*Les travaux viennent de se terminer ; cependant, la Municipalité a reçu le dernier rapport demandé le 30 mai 2022, et n'a donc pas encore procédé au contrôle complet des travaux. A noter qu'au-delà des travaux, le permis de construire conditionne la délivrance d'un permis d'utiliser après avoir démontré pendant une année, que les odeurs sont maîtrisées et que les quantités de molécules, dégageant les mauvaises odeurs, restent en dessous des valeurs du permis de construire. La Municipalité va ainsi procéder à plusieurs vérifications et analyses durant les prochains mois, et ne se déterminera qu'au terme de cette période pour la délivrance du permis d'utiliser. Nous ne pouvons qu'encourager la population à remonter tout ressenti par rapport aux odeurs par mail à [odeurs@lavigny.ch](mailto:odeurs@lavigny.ch)*

- Qu'en est-il des projets de développement de l'usine de méthanisation suite au rejet du recours par la CDAP ?

*La Municipalité a en effet refusé le permis de construire (CAMAC 190'859) qui prévoyait de construire des silos de 14m de haut, ainsi qu'une installation d'un système de traitement du biogaz, tout cela dans une zone non constructible du site,*

dévolue uniquement au stockage des eaux de surface. La société Ecorecyclage a fait recours contre la décision de la Municipalité auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP). La CDAP, dans son arrêt du 10 février 2022, rejette les recours et donne raison à la Municipalité. Constatant des mouvements de grue dans la zone concernée, la Municipalité découvre que d'importants travaux de terrassements sont en cours, sans autorisation. Un premier courrier recommandé demandant l'arrêt immédiat des travaux est envoyé le 16 mai 2022. Un deuxième courrier recommandé, confirmant la première décision et demandant la remise en état du site, est envoyé le 24 mai 2022. Le 30 mai 2022, il est constaté que les travaux ne sont toujours pas arrêtés. Le radier du silo est terminé et les coffrages sont en place sur une bonne hauteur. Face à ce constat de passer outre les décisions de la Municipalité et de la CDAP, il est décidé de faire intervenir les forces de l'ordre, le tout en coordination avec la Préfecture. Une intervention a lieu le matin du 31 mai 2022, en présence du Préfet et des services cantonaux concernés, notamment afin de demander des mesures urgentes pour les traitements des eaux de surface, car plus aucun bassin tampon n'est en place. Etant donné que l'ancien étang est maintenant détruit, il est possible que la reconstruction soit demandée sous une forme plus durable en béton, afin de limiter les risques futurs. Cela fera l'objet dans tous les cas d'une nouvelle mise à l'enquête.

#### **10. Règlement sur le stationnement p. 29**

Lors de la séance du Conseil du 23 septembre 2020, à la question des heures de libre parcage, il a été répondu que «dès 18h on peut parquer pour toute la nuit » (PV page 175).

Qu'en est-il dans la réalité ?

*Cette réponse correspondait à l'intention première de la Municipalité de limiter les contraintes pour les habitants du village et leurs visiteurs, tout en leur assurant suffisamment de places disponibles, malgré les projets de travaux au centre du village. Après nouvel examen de la situation, afin de traiter plus efficacement les problèmes de voitures ventouses et des utilitaires des entreprises hors Lavigny, qui bloquent des places y compris le soir et la nuit, la Municipalité est arrivée à la conclusion qu'il était nécessaire de prendre des mesures également la nuit. Le stationnement le week-end et la nuit n'est dès lors plus admis sans autorisation au-delà de 3 heures, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.*

*Cette mesure a porté ses fruits, puisque actuellement les habitants de Lavigny ayant sollicité une autorisation trouvent dans le village les places dont ils ont besoin.*

*La Municipalité conserve par ailleurs la possibilité d'adapter l'application du règlement si, après une période d'essai, il s'avérait que cela soit souhaité et souhaitable dans l'intérêt de tous.*

#### **11. Service des eaux p. 31**

Quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle pour réduire le taux de métabolites du chlorothalonil afin que l'eau des habitants de Lavigny ne soit plus « tantôt au-dessous tantôt en-dessus » de la norme ?

*Pour l'instant, la meilleure solution pour abaisser le taux de métabolites du chlorothalonil est la dilution de l'eau brute, pas ou peu contaminée, dans celle qui en est supérieure. Nos différentes analyses effectuées nous informent que les taux varient en cours d'année, et ce sans en connaître la cause. Sur nos trois ressources, l'eau provenant du Vallon d'Arney est la moins chargée en métabolite du chlorothalonil, se situant juste en dessous de la norme. Suit celle du puits des Pommeries qui fait le yo-yo avec des analyses qui sont parfois en dessous de la norme. Arrive en dernier l'eau du réseau de St-Livres qui, sur les analyses que nous transmet la Commune, est supérieure à plus de quatre fois la norme admise. Nous avons la chance que notre "meilleure eau" provienne de notre principale ressource, ce qui nous a amené à lancer le projet de recaptage des sources d'Arney. Pour ce qui est de l'eau provenant de St-Livres, nous limitons son apport au minimum demandé au niveau sanitaire. A contrario, nous sollicitons plus de pompage au puits des Pommeries. Quoi qu'il en soit, on peut s'estimer heureux d'avoir un taux de métabolites du chlorothalonil R 471811 proche de la limite demandée.*





